

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1344

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 27

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au deuxième alinéa, les mots : « cette autorisation » sont remplacés par les mots : « ces autorisations ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.